



## INTRODUCTION

Le 27 janvier 2022, le Musée d'art et d'histoire a lancé un nouveau projet pilote en Ville de Genève: le libre tarif d'accès. Le musée modifie sa politique tarifaire suite à sa décision de ne plus faire de distinction entre ses expositions temporaires et ses présentations permanentes. Dorénavant, c'est aux visiteuses et visiteurs de déterminer le montant qu'elles et ils sont prêt.es à payer pour leur visite au MAH.

Pour Marc-Olivier Wahler, directeur du MAH, « l'idée est de garantir à tous et toutes l'accès au musée, quel que soit son revenu. Cela dit, le public n'est pas toujours prêt à payer sans savoir ce qui l'attend et ce qu'il va voir. Il est donc important de l'inciter à venir et de lui laisser déterminer le prix de son billet en fonction de sa satisfaction et de son budget ». Chaque visiteur et visiteuse aura le choix de payer au début ou à la fin de sa visite.

## LES QUESTIONS FRÉQUENTES

**Suis-je obligé de payer ?**

**Si je décide de ne donner que CHF 2.-, est-ce un problème ?**

**Est-ce que je dois payer aussi pour les enfants ?**

Le prix d'entrée au musée est à votre discrétion. Vous n'êtes donc pas obligé de payer. Cela dépend du montant que vous êtes prêts à dépenser et de votre satisfaction. Pour vous donner une idée, le prix d'entrée aux expositions des musées genevois se situe entre CHF 5.- et CHF 20.-. Cette gamme de prix inclut les tarifs étudiants et les tarifs AVS.

**Si je bénéficie normalement de réduction (étudiant, chômeur), ai-je un rabais ?**

Non, il n'y a pas de rabais puisque la détermination du prix est à votre discrétion. Cela dépend du montant que vous êtes prêts à dépenser et de votre satisfaction. Pour vous donner une idée, le prix d'entrée aux expositions des musées genevois se situe entre CHF 5.- et CHF 20.-. Cette gamme de prix inclut les tarifs étudiants, les tarifs AVS et autres réductions.

**J'ai un pass musée ou une carte qui me donne un accès gratuit dans les musées. Pourquoi devrais-je payer ?**

Comme il s'agit d'un prix libre, vous n'êtes pas obligé de payer votre entrée.

**Pourquoi est-ce que l'entrée au MAH est devenue payante ?**

L'entrée aux expositions temporaires a toujours été payante au Musée d'art et d'histoire. C'est l'accès à la collection permanente qui est normalement gratuit. Actuellement, la volonté du MAH est de ne plus faire de différence entre la collection permanente et les expositions temporaires et d'offrir très régulièrement à ses visiteurs et visiteuses de nouvelles présentations dans les salles.



**Si je paie en entrant et que je ne suis pas satisfait de la visite, est-ce que je peux me faire rembourser ?**

Non, vous ne pouvez pas être remboursés. En revanche, si vous préférez payer à la fin de votre visite, c'est possible.

**Si je n'ai pas d'argent liquide, comment fais-je ?**

Nous acceptons naturellement le paiement par carte de crédit. En cette période de crise sanitaire, ce mode de paiement est d'ailleurs encouragé.

**Est-ce que vous prenez les euros ?**

Oui, nous prenons les euros mais seulement les billets. En revanche, la monnaie est rendue en francs suisses.

**Est-ce que vous pouvez me faire de la monnaie ?**

Oui, nous rendons la monnaie en francs suisses, en fonction du prix que vous souhaitez payer.

**Est-ce que je peux payer à l'avance sur votre site ?**

Actuellement non mais nous sommes en train de mettre en place ce système.

**Est-ce que l'entrée est payante pour les expositions temporaires ou pour la collection permanente ?**

La volonté du MAH est d'offrir à ses visiteurs des changements réguliers dans les salles avec de nouvelles présentations. Il n'y a donc plus une réelle distinction entre expositions temporaires et collection permanente. A titre d'exemple, *l'exposition Pas besoin d'un dessin* occupe une immense surface de 3500 m<sup>2</sup> au sein du bâtiment.

**Est-ce que je dois payer durant les Jeudis, les afterworks ou pour les visites commentées ?**

Le prix d'entrée au musée est libre, à votre discrétion. Vous n'êtes donc pas obligé de payer. Cela dépend du montant que vous êtes prêt à dépenser et de votre satisfaction. Il faut toutefois être conscient que l'organisation d'expositions et d'événements culturels ont un coût.

**Est-ce qu'il faut payer si je vais au restaurant ?**

Non, vous n'êtes pas obligé de payer.



**Si je refuse de payer, que se passe-t-il ?**

Vous pouvez entrer et profiter de la visite. Et si vous changez d'avis, vous pouvez toujours venir verser la somme que vous désirez à la fin de votre parcours.

**Est-ce que je dois à nouveau payer si je vais à la Maison Tavel ou au Gammah ?**

Ceci est un projet pilote qui ne touche actuellement que le site de Charles-Galland. L'accès à la Maison Tavel est gratuit sauf pour les espaces dédiés aux expositions temporaires. Le GamMAH est en accès libre.

**Y a-t-il d'autres musées qui font cela à Genève ?**

Concernant les musées municipaux de la Ville de Genève, il s'agit d'un projet pilote et le MAH est le seul pour l'instant. Cette pratique existe toutefois dans certains grands musées et en particulier dans le monde anglo-saxon. Dans le domaine des arts vivants à Genève, le Grütli applique déjà le prix libre.

**Pourquoi avez-vous décidé de faire cela ?**

La direction du MAH souhaite que la culture et le musée en particulier soient accessibles à tous et toutes. C'est une manière d'encourager les gens à venir, même s'ils ne savent pas ce qu'ils vont voir, et de payer en fonction de leur appréciation et de leur satisfaction.

**Où va l'argent ? À quoi va-t-il servir ?**

Le montant que vous payez est un prix d'entrée. Il est inscrit comme tel dans la comptabilité de l'institution et indiqué sur votre billet d'entrée.

**Comment peut-on connaître le montant global de ce que vous allez récolter ?  
Ce système est-il transparent ?**

Le prix que vous payez est considéré dans notre comptabilité comme le prix d'entrée au musée. Ces recettes sont indiquées dans le relevé des comptes du MAH qui est public. Vous pouvez notamment les retrouver dans le rapport d'activités du musée qui est en ligne sur le site mahmah.ch.

**Peut-on payer mais en spécifiant que ce montant est destiné à des acquisitions ou à des restaurations d'œuvres par exemple ?**

Malheureusement, ce n'est pas possible. Mais, vous pouvez contacter Laura Zani par email : [laura.zani@ville-ge.ch](mailto:laura.zani@ville-ge.ch)  
Par ailleurs, nous sommes en train de développer un espace sur notre site internet pour que ce type de dons puisse se faire plus facilement.



**Si je décide de laisser un important montant, pourrais-je avoir une déclaration pour mes impôts ?**

Le principe du prix libre est un paiement facultatif qui donne accès à l'entrée aux expositions; ce n'est pas un don.

Si vous souhaitez faire un don, vous pouvez verser l'argent à

Ville de Genève | Musée d'art et d'histoire Genève

Rue Charles-Galland 2

1206 Genève

Compte Postfinance: IBAN CH28 0900 0000 1485 3360 8

Merci de bien indiquer vos coordonnées. Si votre don est d'un montant supérieur ou égal à CHF 300.-, une attestation vous parviendra par courrier.

**Qui dois-je contacter si je veux en savoir plus sur cette nouvelle situation ?**

Vous pouvez contacter la responsable de la communication Sylvie Treglia-Détraz  
[sylvie.treglia-detrax@ville-ge.ch](mailto:sylvie.treglia-detrax@ville-ge.ch)